



# POUR AFFICHER

## **COURS « PRÉVENTION DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL SOUS JURIDICTION FÉDÉRALE » Offert aux régions de L'Estrie (01) et Mauricie (09)**

**DATES :** Les 4 et 5 octobre 2016

**HEURES :** De 8 h 30 à 16 h 30

**ENDROIT :** À déterminer selon les inscriptions reçues

**RESPONSABLE :** Jovanka Ivic  
Agente régionale, santé et sécurité

**PRÉALABLE :** Avoir suivi la formation « Introduction à la SST »

Voici un bref résumé de cette formation :

- ✓ Présenter les obligations juridiques relatives à la prévention de la violence énoncées dans la partie II du *Code canadien du travail* et dans la partie XX du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.
- ✓ Connaître les recours disponibles pour prévenir la violence dans le lieu de travail et intervenir en cas d'incident.
- ✓ Aider les membres à comprendre en quoi consistent les droits et les obligations des travailleuses et travailleurs, des comités locaux et du syndicat.
- ✓ Comprendre la procédure à suivre en cas de plainte ainsi que les mesures de protection à la disposition des membres de l'AFPC.

Pour procéder à votre inscription, nous vous demandons de bien vouloir compléter le formulaire ci-joint et de nous le faire parvenir par courriel à [beaumontl@psac-afpc.com](mailto:beaumontl@psac-afpc.com) ou par télécopieur au 418-666-6999 au bureau régional de Québec avant le **9 septembre 2016, 16 h**.

**Alliance de la fonction publique du Canada**  
Bureau régional de l'AFPC-Québec  
5050, boulevard des Gradins, bureau 130  
Québec (Québec) G2J 1P8  
Téléphone : (418) 666-6500 ou 1-800-566-6530  
Télécopieur : (418) 666-6999